



Validité d'une attestation sur l'honneur

Par **CEDELLE**, le **18/01/2009** à **14:11**

Je suis en procédure avec le père de mes enfants pour la 3ème fois, il produit aux débats une attestation de 8 ans en arrière de mon beau-père (nouveau mari de ma mère) que je ne vois plus depuis des années qui n'est pas en ma faveur. Je me suis fâchée avec eux depuis 8 ans et pour se venger de moi ils ont fait une attestation contre moi au père de mes enfants. Alors qu'avant cette dispute il 'avaient fait une attestation en ma faveur en expliquant le contexte. Que dois faire, remettre à mon avocat l'attestation de mon beau père pour contraindre celle qui est produite au débat. Est elle valable ou peut on l'exclure du débat en utilisant quelle loi? C'est assez urgent car je dois rendre des conclusions.